



DEMANDE d'aide pour un stage BAFA ou BAFD

ESSS08433

Demandeur

• F • H

• Nom : • Prénom :

• Né(e) le :

• Adresse :

• Code Postal : • Commune :

• Téléphone :

• Situation familiale : Célibataire Vie maritale ou marié(e)

• Statut : Lycéen/Étudiant Chômeur indemnisé Chômeur non indemnisé
 Salarié(e) Autre (à préciser) :

• Etes-vous allocataire MSA : OUI NON

Si oui, numéro d'allocataire :

• Percevez-vous une aide d'un autre organisme : OUI NON

Si oui, lequel : Pour quel montant : €

• Formation : cochez d'une croix la formation pour laquelle la bourse est demandée :

- BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) : Formation générale
 Approfondissement ou qualification

- BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) : Formation générale
 Perfectionnement

• Dates de stage : du au

MSA PciB-COMM-ASS-FORM-Aide stage BAFA BAFA-042023

Je soussigné(e) certifie que les renseignements portés sur cette demande sont exacts et je m'engage à suivre l'ensemble de la formation.

Fait à

Signature :

le

Pièces à fournir

- Copie de l'avis d'imposition ou de non imposition de l'année N-1 sur les ressources N-2
- Copie du diplôme obtenu ou justificatifs d'obtention du BAFA ou du BAFD
- Facture acquittée de l'organisme de formation
- Attestation des capitaux placés

Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées par la MSA Portes de Bretagne. Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et de la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant, par courrier postal, au Délégué à la protection des données – MSA Portes de Bretagne – 35027 RENNES Cedex 9. Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr). Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Action Sociale.

A noter

En Ille-et-Vilaine, les aides BAFA / BAFD sont octroyées dans le cadre d'un fonds commun alimenté par l'Etat, le Conseil Départemental et la Caf.